infOGM

Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Comment communiquer (indirectement) sur le « sans OGM » ? L'exemple de l'AOC Beaufort

Par

Publié le 10/01/2013

L'appellation d'origine contrôlée (AOC) Beaufort vient de faire homologuer son nouveau cahier des charges [1], qui réitère l'exclusion, depuis 2001, du « transgénique » de l'alimentation de ses animaux.

Depuis le 1er juillet 2012, les producteurs français peuvent valoriser leur production en utilisant le label « sans OGM » pour autant qu'ils en respectent les conditions [2].
L'AOC Beaufort pourrait prétendre à un tel étiquetage, mais le syndicat de défense du fromage Beaufort [3] ne souhaite pas utiliser ce label directement sur ses produits. Il estime en effet que le cahier des charges de l'AOC est déjà complexe pour la compréhension des consommateurs, et il souhaite avant tout valoriser ce signe de qualité sur le produit. Autre possibilité, le "sans OGM" peut être valorisé dans la liste des ingrédients, mais les fromages n'en ont pas, il n'est donc pas possible d'y préciser que le lait est issu de vaches nourries sans OGM. Pour le syndicat, *« la multiplication des messages trop complexes pourrait brouiller l'esprit du consommateur »*. En revanche, l'information sur le « sans OGM » sera valorisée sur le site internet de l'AOC, espace idéal pour avoir une approche pédagogique et plus développée à ce propos. D'autres contraintes que s'impose l'AOC (comme l'étiquetage carbone...), y sont décrites.
Issu d'une région touristique et identifié comme un produit de qualité, le Beaufort est disponible en vente directe. La visite des ateliers de fabrication est également une étape pédagogique pour les consommateurs pendant laquelle est expliquée la fabrication du produit, et la démarche pour exclure les OGM de l'alimentation du bétail.
Cette AOC pose la question de la communication sur les signes de qualités vis-à-vis des consommateurs et de leur multiplication, et apporte quelques réponses (explications sur le sujet *via* internet ou lors de ventes directes). Il est néanmoins dommage que le label « sans OGM » passe à la trappe, lorsqu'on sait que les consommateurs réclament massivement plus de transparence à ce propos et qu'il est important que les filières « sans OGM » prennent de l'ampleur pour ne pas disparaître pour des raisons économiques. Peut-être que les opérateurs voient le label comme une nouvelle contrainte et craignent des contrôles supplémentaires sur la conformité avec cette allégation. En attendant, les consommateurs ne sont pas plus avancés...

---

[1] il s'agit principalement de modifications d'ordre technique concernant les contrôles : Décret n° 2012-1418 du 18 décembre 2012 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Beaufort »

[2] *Inf'OGM*, « FRANCE – L'étiquetage "sans OGM" sera-t-il compatible avec la coexistence des filières OGM / non OGM ? »

[3] http://www.fromage-beaufort.com/fr/...

Adresse de cet article : https://infogm.org/comment-communiquer-indirectement-sur-le-sans-ogm-lexemple-de-laoc-beaufort/